



## PREFET DE SAONE-ET-LOIRE

**A R R Ê T É** n° 2010-05612

*prolongeant le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement ARCELORMITTAL sis sur le territoire de la commune de GUEUGNON*

**LE PREFET DE SAONE-et-LOIRE**

Chevalier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'ensemble des codes de l'environnement et de l'urbanisme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 09-03149 du 17 juillet 2009 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement ARCELORMITTAL sis sur le territoire de la commune de Gueugnon ;

CONSIDERANT le temps nécessaire pour mener la concertation permettant de préciser la stratégie et le projet de règlement s'y rapportant ;

CONSIDERANT les délais réglementaires pour recueillir les avis des personnes et organismes associés et pour la procédure d'enquête publique ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

### **A R R E T E**

#### **Article 1 :**

Le délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement ARCELORMITTAL sis sur le territoire de la commune de Gueugnon est prorogé jusqu'au 30 juin 2011.

**Article 2 :**

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés à l'élaboration de ce plan de prévention des risques technologiques et sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il sera affiché pendant un mois dans la mairie de Gueugnon.

Mention de cet affichage sera inséré dans un journal de Saône-et-Loire.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours auprès du tribunal administratif.

**Article 4 :**

La secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, le sous-préfet de Charolles, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, le maire de Gueugnon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mâcon, le 27 DEC. 2010

Le préfet,



Thierry LATASTE